

Afer Credit Court CD

FRO01400UIK9

31/12/2025

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Obligation euro court terme Emprunts Privés

Orientation de gestion

Le fonds vise à réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index, sur l'horizon de placement recommandé.

Principales caractéristiques

 Date de création de la part
30/01/2025

 Date de lancement de la part
30/01/2025

 Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

 Forme juridique
FCP

 Classification AMF
Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

 Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

 Fréquence de valorisation
Journalière

 Ticker Bloomberg
AFCRCCD FP

 Publication des VL
www.afer.fr

 Frais de gestion maximum TTC
0,60%

 Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,62%

 Indice de référence
ICE BofA Euro Corporate 1-3 Year Index (ER01)


▶ Actif net du fonds	22,04 M€
▶ Actif net de la part	0,00 M€
▶ Valeur liquidative	102,69 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	-	-



▶ Gérants



Nicolas Coulon



Arthur Marini

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement

2 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,5	6,2
▶ Couverture note ESG	98,9%	98,3%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025


 Structure du
 portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	39,1	36,3
Services aux collectivités	8,3	6,2
Consommation cyclique	7,9	10,0
Consommation Non cyclique	7,8	10,2
Communications	7,2	4,5
Autres financières	4,4	2,9
Biens d'équipement	4,0	4,7
Gouvernement quasi-souverain	3,3	5,6
Immobilier	3,2	1,6
Matériaux de base	3,1	2,3
Assurance	2,3	3,6
Technologie	2,3	2,8
Courtage/Asset Managers/échanges	1,0	0,7
Transport	0,9	2,9
Sociétés de financement	-	0,2
Gouvernement souverain et assimilé	-	2,1
Energie	-	3,1
Autres industries	-	0,3
Autres	-	0,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,1	-

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	27,4	19,0
Etats-Unis	13,6	15,6
Pays-Bas	8,2	5,6
Allemagne	6,8	15,1
Royaume-Uni	6,6	6,7
Espagne	5,9	6,6
Danemark	4,5	1,8
Italie	4,4	7,2
Finlande	3,6	1,6
Suisse	2,8	2,3
Irlande	2,1	1,0
Autres Pays	9,0	17,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,1	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	7,0
	A	47,1
	BBB	43,4
	BB	2,5
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	112
Notation moyenne	A-
Maturité moyenne	0,578
Spread Moyen	68,16
Sensibilité crédit	2,14
Sensibilité Taux	2,22
Rendement courant (%)	2,58
Taux actuariel (%)	3,04

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025



Structure du
portefeuille

▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	57,4
Senior non-preferred	23,6
Subordonnée T2	9,4
Subordonnée corporate	4,6
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	5,1

▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	-
10-15 ans	-
7-10 ans	-
5-7 ans	-
3-5 ans	25,4
1-3 ans	57,9
-1 an	11,6
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	5,1

▶ Répartition par type d'émetteur

En %	Fonds
Financial	46,8
Corporate	44,8
Government	3,3
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	5,1

▶ 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		Fonds
 CREDIT AGRICOLE SA		2,4
 ING GROEP NV		2,2
 AIB GROUP PLC		2,1
 NYKREDIT REALKREDIT A/S		2,0
 SOCIETE GENERALE SA		2,0

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		Fonds
 NYKREDIT REALKREDIT... 19/01/29	DK Banques	2,0
 SOCIETE GENERALE SA... 28/09/29	FR Banques	2,0
 BANK OF AMERICA CORP... 08/08/29	US Banques	1,7
 NOVO NORDISK FINANCE... 27/05/28	DK Consommation Non cyclique	1,6
 BPCE SA 3.875... 11/01/29	FR Banques	1,5

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Nouvelle année de performance positive pour le crédit de qualité « investissement » en euro, après les exercices 2023 et 2024, faisant suite à une année 2022 négative. Cette performance a été portée par un portage supérieur à 3 % et par le resserrement des primes de risque, venant ainsi compenser la hausse de la composante taux.

L'exercice a été marqué par une dynamique opposée entre les taux européens et américains. Les premiers se sont inscrits en hausse, notamment sur les maturités longues (+49 pbs sur le 10 ans allemand à 2,85 % et +4 pbs sur le 2 ans à 2,12 %), tandis que les taux US ont évolué à la baisse : -77 pb sur la partie courte à 3,47 % et -40 pb sur la partie longue à 4,17 %.

Cette divergence s'explique par les politiques monétaires : une FED finalement plus accommodante qu'anticipé en début d'année (3 baisses de 0,25 % contre un peu plus d'une attendue) et une BCE plus restrictive qu'attendu (4 baisses de 0,25 % contre un peu plus de 5 anticipées).

Après une longue pause dans son cycle de baisse des taux (de décembre 2024 à septembre 2025), la FED a repris ses baisses suite à la dégradation du marché du travail au second semestre, dans un contexte d'inflation moins préoccupant.

En zone euro, la BCE a réalisé ses 4 baisses de taux au 1er semestre avant de mettre fin à son cycle, portée par une économie plus résiliente qu'anticipé, la perspective d'une relance budgétaire allemande (infrastructures et défense) et une inflation conforme à l'objectif. En fin d'année, le marché n'anticipe plus de baisse de taux en zone euro pour 2026, mais toujours deux baisses aux États-Unis, contrastant avec les propos de J. Powell lors de la dernière réunion (« la politique monétaire est désormais bien positionnée dans le spectre des différentes estimations de taux neutre »).

À noter que le dernier trimestre a été marqué par le « shutdown » américain le plus long de l'histoire (43 jours), privant les investisseurs de nombreuses statistiques économiques et de visibilité sur l'évolution de l'économie américaine.

La dynamique des primes de risque est restée positive, à l'image des exercices 2023 et 2024. Une forte liquidité chez les investisseurs en début d'année, des flux entrants soutenus (+9 % des encours sur le segment IG), la bonne qualité de crédit des émetteurs et des rendements historiquement attractifs ont constitué des facteurs favorables. Les primes se sont ainsi comprimées de 25 pb contre ASW (à +43 pb) et de 28 pb contre la dette d'État (à 57 pb), clôturant sur des niveaux proches des points bas annuels et pluriannuels (début 2022 contre swap).

Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés par Donald Trump, provoquant une forte volatilité (« jour de la libération »). Bien que ses revirements aient entretenu cette volatilité, les négociations ont ensuite apporté un peu de répit aux investisseurs.

Le contexte géopolitique (Moyen-Orient, Russie/Ukraine), les inquiétudes autour des valorisations des entreprises technologiques (IA) et quelques pertes sur le crédit « privé » américain ont également généré des tensions. Ces craintes ont été dissipées par des résultats d'entreprises qui continuent d'être solides et le pivot de la FED au second semestre.

Cette configuration de marché a été bénéfique pour les secteurs offrant le plus de portage (bancaire et immobilier), ainsi que pour le crédit haut rendement et les formats subordonnés.

Dans ce contexte les émetteurs ont profité de conditions d'émission particulièrement favorables (demande autour de 4x et absence de prime), réalisant un montant record de 900 Mds € (IG et HY), soit +21 % par rapport à 2024 (tiré par mai et novembre). Avec 181Mds d'euros soit +3% vs 2024 le segment des obligations durables n'a pas été en reste malgré la tendance négative autour de la thématique. Les perspectives restent positives avec un montant de refinancement important à venir, de nouveaux émetteurs sur le segment, un nouveau format européen qui continue de compter de nouveaux émetteurs et des besoins d'investissement dans la transition toujours aussi important.

Le rendement du crédit 1-3 ans en euro s'établit désormais à 2,70 %, proche du niveau de début d'année mais avec une composante taux plus importante et une prime de risque réduite.

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	30/01/2025
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	KPMG
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECOURVEMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Afer Credit Court CD

FR001400UIK9

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.